



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

La Déléguée territoriale

Dossier suivi par : Lucille Mouchet

Tél. : 03.85.21.96.50

Mail : l.mouchet@inao.gouv.fr –
inao-macon@inao.gouv.fr

Monsieur le Maire
Mairie de Menthonnex-en-Bornes
21 place de la mairie
74350 MENTHONNEX-EN-BORNES

Mâcon, le 5 avril 2019

V/Réf : courrier du 28 janvier 2019

N/Réf : CM/LM-19-174

Objet : Projet PLU de Menthonnex-en-Bornes

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 31 janvier 2019, vous avez bien voulu faire parvenir à l'INAO, pour examen et avis, le projet arrêté du PLU de la commune de Menthonnex-en-bornes.

La commune de Menthonnex-en-Bornes est située dans les aires géographiques des AOP (Appellation d'Origine Protégée) « Abondance » et « Reblochon ». Elle appartient également aux aires de production des IGP (Indication Géographique Protégée) « Emmental de Savoie », « Emmental français Est-Central », « Gruyère », « Pommes et poires de Savoie », « Raclette de Savoie », « Tomme de Savoie » et des IGP viticoles « Comtés rhodaniens » et « Vin des Allobroges ».

L'étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Le projet de PLU prend bien en compte les enjeux agricoles et la préservation des espaces agricoles du territoire communale.

Les projets d'aménagements répondent aux préconisations du SCOT du bassin annécien en termes de densité et d'urbanisation en extension. Les zones à urbaniser sont localisées à proximité du chef lieu. L'urbanisation des hameaux est limitée. Toutefois, l'enveloppe urbaine est à retracer au plus près du bâti dans les hameaux.

Des OAP auraient pu être prescrites au sein des dents creuses des hameaux « Chez Bastaly » et « Trosset ».

Les AOP/IGP représentent un enjeu fort de pérennisation et de valorisation de l'activité agricole.

INAO - Délégation Territoriale Centre-Est

SITE DE MACON

37 Boulevard Henri Dunant - CS 80140

71040 MACON Cedex

TEL : 03 85 21 96 50 / TELECOPIE : 03 85 21 96 51

www.inao.gouv.fr

INAO-MACON@inao.gouv.fr

Sur la commune de Menthonnex, des opérateurs sont engagés dans les filières des AOP « Abondance » et « Reblochon » et des IGP « Emmental de Savoie », « Raclette de Savoie » et « Tomme de Savoie ».

Le lien au terroir des AOP et IGP laitières repose en grande partie sur l'origine locale de l'alimentation des animaux et sur le caractère extensif de l'élevage. Il est donc essentiel de préserver les près de fauche et les pâtures qui garantissent l'autonomie alimentaire exigée par les cahiers des charges.

L'Institut vous demande de bien vouloir prendre en compte ses remarques. Je vous informe que l'INAO ne s'oppose pas au projet de PLU de la commune de Menthonnex-en-Bornes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur
et par délégation,

Christèle MERCIER



Copie : DDT 74

INAO - Délégation Territoriale Centre-Est

SITE DE MACON

37 Boulevard Henri Dunant - CS 80140

71040 MACON Cedex

TEL : 03 85 21 96 50 / TELECOPIE : 03 85 21 96 51

www.inao.gouv.fr

INAO-MACON@inao.gouv.fr